

GUTENBERG FINANCE

Politique en matière de conflits d'intérêts

GUTENBERG FINANCE privilégie les intérêts de sa clientèle avec l'objectif de prévenir toute situation de "conflits d'intérêts". Des moyens sont mis en œuvre de manière à éviter que la présence d'intérêts différents à un moment donné ne contrarie la réalisation de cet objectif.

1 Il est veillé à ce que la primauté des intérêts de la clientèle soit pleinement respectée lors de la fourniture de tout service portant sur des instruments financiers. Des règles précises définissent les conditions dans lesquelles la commercialisation de ces instruments doit être effectuée.

2 La clientèle est traitée avec équité sans qu'il soit accordé d'avantages particuliers à un client au détriment d'un autre. Plus généralement, les collaborateurs doivent exercer leurs fonctions avec honnêteté, diligence et loyauté conformément aux dispositions régissant Gutenberg Finance en matière de déontologie. Les intérêts de la clientèle prévalent que ce soit par rapport aux intérêts des collaborateurs ou aux intérêts propres de Gutenberg Finance.

3 La prééminence des intérêts de la clientèle implique également que certains métiers soient exercés avec l'indépendance et la confidentialité nécessaires. L'organisation par grandes lignes de métiers a notamment pour objet d'y répondre. Des procédures dites "Muraille de Chine" dont le but est d'éviter la circulation indue d'informations confidentielles ou privilégiées participent à ce dispositif.

4 Tous les collaborateurs qui en raison de leurs fonctions sont plus particulièrement exposés à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées sont soumis de leur côté à des obligations spécifiques pour les opérations qu'ils souhaitent réaliser à titre personnel sur les instruments financiers (voir règlement intérieur de la société).

5 Gutenberg Finance a mis en place un dispositif visant à identifier, prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêts. Les services de contrôle sont chargés de veiller à la bonne application des mesures prises à cet effet ainsi que des dispositions réglementaires qui s'y rapportent dont celles concernant l'information de la clientèle.

GUTENBERG FINANCE est une société de gestion totalement indépendante : elle ne dépend donc d'aucun établissement financier aux activités multiples pouvant être à l'origine de conflits d'intérêts. Par ailleurs, tous les collaborateurs de la société sont soumis à des règles strictes de déontologie concernant les opérations sur les marchés financiers à titre personnel. Les collaborateurs déclarent chaque année les comptes titres ouverts à leur nom, avec un tiers ou sur lequel ils disposent d'une procuration. Ils ne peuvent investir que sous forme d'OPCVM et/ou sous forme de mandat de gestion discrétionnaire avec Gutenberg Finance. Ces opérations font l'objet de contrôle à posteriori de la part du Responsable du Contrôle Interne et de la Déontologie.